



ORPA Section plongée

10, rue Michelet 42500 Le Chambon Feugerolles

FFESSM Club n° 14 42 0018

Contact: Georges Husson *Tél: 06 68 72 96 11*

Tout renouvellement d'adhésion doit être effectif avant la 1^{re} sortie et au plus tard le 30 septembre de l'année en cours (cf. règlement intérieur).

DOCUMENTS A RENDRE : Merci de rendre votre dossier complet

- Fiche d'inscription dûment remplie et signée
- Une photo d'identité
- Un certificat médical de **moins de 3 mois** (CACI modèle FFESSM obligatoire). Garder une copie que vous devrez avoir lors des sorties plongées club ou hors club.
- Le règlement de la cotisation
- Pour bénéficier de la réduction Pass Région, veuillez joindre au dossier la copie recto verso de la carte d'identité et de la carte Pass Région
- Pour bénéficier de la réduction Pass Sport (sous réserve de l'agrément du club), veuillez joindre au dossier la copie du courrier ministériel.
- Justificatif du dernier niveau acquis.

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE : (contrat global souscrit par la Fédération auprès de la société AXA) à prendre individuellement auprès de la FFESSM après l'enregistrement de votre licence par le club.

SORTIES CLUB : Chaque adhérent doit être à jour de sa cotisation au club pour participer à une sortie plongée.

DROIT D'INSCRIPTION 1^{re} ANNÉE : comprend le pack (passeport + carnet de plongée) et une réduction lors de la première sortie décembre ou avril.

Après réussite à un examen, prévoir 12,00 € pour la FFESSM qui enregistre et délivre la carte fédérale.

PASS RÉGION : Le club est référencé pour le paiement partiel de la cotisation avec la carte Pass Région (30,00 €).

PASS SPORT : Le club est référencé pour le paiement partiel de la cotisation (50,00 €).

ANCV : (chèques vacances et coupons sport) **club ORPA affilié** (déduction sera faite des frais).

CERTIFICAT MÉDICAL D'UN MÉDECIN FÉDÉRAL, D'UN MÉDECIN DU SPORT, OU MÉDECIN diplômé de médecine subaquatique, ou MÉDECIN GÉNÉRALISTE de moins de 3 mois, obligatoire lors de l'inscription à L'ORPA (sur CACI FFESSM)

REMARQUES IMPORTANTES :

L'accès au bassin et la participation aux sorties sont subordonnés à l'adhésion préalable à l'ORPA Plongée.

La détention de la licence fédérale est obligatoire pour l'utilisation du matériel de plongée et donc la pratique en cas, par exemple, de participation à une sortie organisée par le club.

Le droit d'inscription 1^{re} année fait l'objet d'un reversement partiel (10 €) à l'occasion de la première sortie, en décembre ou avril, effectuée par l'adhérent avec le club.

La souscription d'une assurance complémentaire est facultative, mais fortement recommandée.

Le montant de l'adhésion comprend la possibilité pour l'adhérent d'amener, en cours de saison, 2 personnes extérieures à l'ORPA désirant effectuer un baptême. Au-delà de ce nombre, une participation de 5 € est exigible (cf. règlement intérieur).

INFORMATION AUX PROPRIÉTAIRES DE BOUTEILLES DE PLONGÉE :

Les inspections visuelles des bouteilles de plongée sont **obligatoires** au moins **annuellement**.

Les dates de ces inspections, pratiquées par des TIV au sein du club, sont fixées en début de saison. Vous êtes invités à vous renseigner sur ces dates et sur les modalités pratiques de ces inspections auprès des membres du Bureau exécutif et à **participer activement...**

Tous les 6 ans, les propriétaires devront participer aux frais de requalification de leurs bouteilles (prorata du cout réel).



SAISON 2021-2022

Fiche Adhésion
Mercredi/Adultes
ORPA Plongée

MERCI de
coller votre
photo dans ce
cadre

NOM d'usage :		PRÉNOM :			
NOM de naissance :			Né.e le :		
ADRESSE :					
CODE POSTAL :			VILLE :		
TÉLÉPHONE PORTABLE					
ADRESSE COURRIEL					
Sites web : www.orpa-plongee.fr https://orpaplongee.yaentrainement.fr		J'autorise le club à utiliser mon image sur ses sites internet et ses réseaux sociaux			OUI NON
Niveau de plongeur :			Niveau d'encadrant :		
N° de licence : A-		Je souhaite préparer :			
Je possède un bloc	10 litres	12 litres	15 litres	Bi-Bloc	Déco

CALCUL DU MONTANT DE L'ADHÉSION

Renouvellement d'adhésion ORPA Plongée

	Avant 16 ans	À partir de 16 ans
Cotisation ORPA	6,00 €	10,00 €
Supplément activité plongée	79,23 €	95,26 €
Licence FFESSM	25,77 €	40,74 €
TOTAL À PAYER	111 € Renouvellement	146 € Renouvellement

Supplément pour tout nouvel adhérent ORPA plongée

Droit d'inscription 1re année	45,00 €	45,00 €
Somme à payer pour tout <u>nouvel adhérent</u> ORPA Plongée		
TOTAL À PAYER	156 € 1re année	191 € 1re année

DATE :

SIGNATURE :

NE PAS REMPLIR, PARTIE RÉSERVÉE AU CLUB

NUMÉRO de LICENCE : _____

Établissement de la licence : ☐ Le : _____ Par : _____ Photo : ☐

Paiement : ☐ Espèce _____ ☐ Chèque _____ : N° _____ Banque _____

☐ Chèques Vac _____ ☐ Coupons Sports _____ ☐ Pass Région ☐ Pass Sport

Date du CM : ____/____/____ ☐ M.F. ☐ M.S. ☐ M.H. ☐ M.G. Nom du médecin : _____